



Montreuil, le 16 décembre 2022

Monsieur le Directeur Général,

À la DISI Île-de-France et plus précisément à l'ESI Nemours, la mission de sécurité était assurée, jusqu'à présent, par quatre agents techniques titulaires (un gardien concierge et trois veilleurs de nuit). À compter du 2 janvier 2023, la direction locale veut externaliser cette mission et la confier à la société ONET MAIN Sécurité.

En plus d'une sécurité nécessaire pour tous les agents du bâtiment, le site de Nemours détient des données et imprime des documents hautement sensibles et confidentiels dont seuls des agents publics peuvent être garants. La sécurité des données nécessite la protection et la maintenance des matériels que seuls des agents publics formés, responsables et détenant les compétences utiles sont en capacité de garantir. La sécurité du site requière la prise d'initiatives individuelles des 4 agents actuellement en poste, elle ne peut relever d'un simple cahier des charges d'une société privée.

De plus, mi-décembre, la société citée était encore en train de rechercher des personnels disponibles pour exercer ces fonctions, sans les qualifications requises ni les compétences que détiennent aujourd'hui les agents titulaires concernés !?

La CGT Finances Publiques dénonce avec force ce projet.

Les agents de Nemours ont d'ailleurs massivement signé la pétition jointe, remise le jour du CTL, qui donne toute leur légitimité aux trois revendications suivantes :

- **L'abandon de ce projet.**
- **Le maintien des missions de gardiennage exercées par des fonctionnaires titulaires.**
- **Le maintien de tous les emplois actuels de fonctionnaires titulaires, gardien ou veilleurs de nuit.**

Par ailleurs, les conséquences pour les agents techniques concernés seraient majeures, impliquant des changements radicaux dans leur vie personnelle et professionnelle, et des pertes substantielles de rémunération, comme la perte du logement de fonction du gardien-concierge et les indemnités particulières pour travail de nuit, de dimanche et de jours fériés pour les veilleurs de nuit. Aucun mécanisme de compensation financière n'est prévu pour cette catégorie de personnel, qui n'entre pas dans le CIA.

La CGT Finances Publiques revendique qu'aucun agent de la DGFIP ne subisse une perte de rémunération, primes spécifiques comprises, ou perte de pouvoir d'achat dans le cadre du gardien concierge (perte du logement) lors d'une restructuration ou externalisation imposée de leurs missions et emplois.

Pour la CGT Finances Publiques ce projet n'est pas acceptable au regard des éléments suivants :

- La DiSI ne remet absolument pas en cause la qualité du travail fourni par l'équipe actuelle et n'attend aucune amélioration du service rendu par le prestataire externe.

- La DiSI n'a fourni aucun élément chiffré sur le coût de l'opération.
- La DiSI prétend que ce projet n'a pas d'autre objectif que de satisfaire l'orientation nationale de la Direction Générale visant à privatiser à terme les missions de gardiennage au sein de la DGFIP.

De fait, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter du sort de l'ensemble des veilleurs de nuit encore en poste à la DGFIP. À quel rythme leurs postes vont-ils être supprimés ? À quel rythme l'exemple de l'ESI Nemours va-t-il se reproduire ?

Si la direction générale laisse un large pouvoir décisionnaire à ses directions locales, elle détient aussi le pouvoir de s'opposer à des décisions injustes et injustifiées.

La CGT Finances Publiques vous demande de renoncer à ce projet d'externalisation de la mission de sécurité de l'ESI de Nemours.

Fanny DE-COSTER
Secrétaire générale CGT Finances Publiques